

Résiliation abusive par euro assurances

Par akdim, le 07/11/2016 à 18:16

Bonjour,

Euro Assurance à procéder à une une résiliation non justifiée (pas de raison valable prouvée) 3

semaines après la conclusion d'un contrat et sans avoir été informé par autre voie qu'une lettre recommandée reçu 5 jours avant l' échéance que cette société m'impose.

Je suis récemment installé en France sachant que j'ai le droit de conduire avec mon permis étrangers, j'ai fait recours a cette compagnie en vue d'établir un contrat d'assurance pour mon véhicule. Malgré le fait d'envoyer mon dossier complet, ils ont procédés à des relances répétées et menaçantes par mail pour non envoi de documents alors que je les avaient transmis plusieurs fois. J'ai essayé de les appelés, l'interlocuteur a expliqué que le fait d'avoir un permis étrangers leur pose problème, j'ai demandé l'annulation de contrat avec remboursement de frais avancés, hélas, mauvaise surprise 3 semaines après, j'ai reçu résiliation invoquant l'omission ou la déclaration inexacte de ma part (art L 113-9), avec enregistrement dans un fichier central professionnel géré par l'association pour la gestion des informations sur le risque automobile.

a qui puis je m'adresser pour défendre mon bon droit et obtenir réparation notamment au sujet de l'enregistrement abusif au fichier central professionnel ?

Merci.